

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 28-32 (1978-1982)
Heft: 121

Artikel: Un antoninianus rétrograde de Tetricus I à l'atelier de Trèves
Autor: Huvelin, Hélène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-171216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN ANTONINIANUS RETROGRADE DE TETRICUS I A L'ATELIER DE TREVES

Hélène Huvelin

M. Weder a récemment attiré ici même ¹ l'attention sur un antoninianus de Gallien dont portrait et légende de droit avaient été par erreur burinés à l'envers.

Or le trésor de Saint-Vérand (Saône et Loire) actuellement à l'étude au Cabinet des Médailles nous a fourni un antoninianus de Tétricus I qui présente exactement le même cas. D'excellente facture, cette pièce montre au droit un buste radié de Tétricus tourné à gauche. La légende inversée doit se rétablir IMP C TETRICVS P F AVG, au revers LAETITIA AVGG et la représentation habituelle de *Laetitia* debout à gauche tenant un collier et un gouvernail.

Cette pièce qui est incuse au revers pèse 1,80 g. Elle a dû être émise à Trèves vers 273 (Elmer no 787) ².



a



b



c



d

a et c: Tétricus I^{er}, antoninien ex trésor de Saint-Vérand. – b: Cliché inversé de a.
d: agrandissement de a (3 : 1).

¹ M. Weder, *Römische Münzen und Münzstätten des 3. Jahrhunderts.* – 2. Ein retrograder Antoninian des Gallienus. – *Nochmals zur Punzentheorie.* GNS cahier 118, 1980, p. 43.

² Au moment où je terminais cette note les hasards d'une recherche dans les plateaux du Cabinet des Médailles ont permis de découvrir un second exemplaire de cette pièce, de même coin de droit et de revers. N^o F 5143, poids 1,96 g.

Si l'atelier de Trèves au cours du règne de Tétricus I a émis de nombreux aurei avec effigies à gauche, les antoniniani pour Tétricus Père, eux, comportent régulièrement des portraits tournés à droite, à la seule exception d'un exemplaire qu'Elmer (no 792) cite d'après une galvanoplastie conservée dans une collection privée de Vienne. Toutefois des bustes à gauche – rares il est vrai – sont connus sur des antoniniani de Tétricus II (Elmer 793).

Mais c'est surtout le problème de la gravure de la titulature qui nous retiendra ici.

Dans sa note, M. Weder fait remarquer à juste titre que l'existence de poinçons avec lettres rétrogrades est improbable et que par conséquent la légende de la pièce qu'il signale ne peut avoir été que gravée. J'ajouterai que dans le cas de l'antoninianus de Gallien publié par M. Weder comme dans celui de la monnaie de Tétricus I du trésor de Saint-Vérand on est bien obligé de convenir que la confection de la totalité du coin utilisé (effigie et légende) a dû être l'œuvre d'un seul et même artiste ce qui amène à remettre en question la théorie généralement admise que la réalisation des titulatures – par poinçonnage ou gravure – était confiée à un ouvrier distinct.

RÖMISCHE MÜNZEN UND MÜNZSTÄTTEN DES 3. JAHRHUNDERTS, IV *

Markus Weder

5. Eine illegale Nachprägung eines Gordianantoninians aus dem stadtrömischen Amt

Neben den regulären, stilistisch einheitlichen Prägungen stößt man in Schatz- und Streufunden immer wieder auf vereinzelte Münzen, die sich von jenen durch gröbere Eigenschaften, fehlerhafte Legenden oder durch mindere Metallbeschaffenheit abheben. Es sind dies private Fälschungen, die vielleicht gleichzeitig, eher aber noch später als die Münzen, die sie kopieren, hergestellt wurden. Der qualitative



Abb. 1 Gordian III., RIC 36.

Abb. 2 Gordian III., «provinzielle» Imitation, nach RIC 92.

Abb. 3 Illegale Nachprägung, nach RIC 36.

Abb. 4 Saloninus, RIC 26.

Abb. 5 Gallienus, RIC 148. Alle im Britischen Museum.

* Vgl. SM 118, 42 ff.; 119, 71 ff.; 120, 99 ff.